

*Initiatives ministérielles*

cela.» Le ministre aurait dit: «Nous avons fait une erreur, comment allons-nous la réparer? Comment allons-nous nous y prendre pour être sûrs que personne n'en souffre?»

La réalité, c'est que le ministre, des semaines après le début de la grève, refusait d'admettre qu'il y avait un problème. S'il n'y a pas de problème, comment se fait-il que nous avons ce projet de loi? Le gouvernement a choisi de ne pas prendre la voie productive et de dire: «Comment pouvons-nous procéder de façon responsable, nous assurer que les choses sont faites convenablement et que le public est protégé?» Non, au lieu de cela, le gouvernement s'est dit: «Comment pouvons-nous coincer ces travailleurs? Comment les forcer? Comment les maintenir à leur place? Comment les empêcher d'exercer leurs droits?» Le gouvernement a passé plus d'un an et demi à faire cela, au lieu d'essayer de résoudre le problème avant qu'il n'explode.

• (1610)

Le gouvernement a dit à la Commission des relations de travail de la fonction publique: «Oui, nous n'avons pas respecté la loi, nous avons laissé passer la date limite, mais nous voulons tout de même désigner ces gens. Nous ne voulons pas être contraints de traiter honnêtement et publiquement avec ces gens qui sont en grève, parce que nous savons que nous serons soumis à des pressions pour parvenir à un règlement. Nous n'avons pas fait ce que nous devons faire, mais nous voulons que vous nous laissiez le faire maintenant.» Malheureusement, la Commission des relations de travail a dit: «D'accord.»

Le gouvernement a déjà passé outre à la loi. Il a prétendu que le Parlement ne voulait pas réellement dire «doit» lorsqu'il a écrit «doit». Le Parlement n'a certainement pas l'audace de vouloir dire au Conseil du Trésor ce qu'il doit faire. Le Conseil du Trésor et son président se placent certainement au-dessus des lois du Parlement lorsqu'ils disent que l'on «doit» faire telle ou telle chose avant 20 jours.

Mais le syndicat a été malin. Cette fois, il s'est adressé aux tribunaux et a demandé aux juges de déterminer si «doit» signifie «doit» ou «peut», ou «pourrait», ou «si vous voulez», ou «si cela vous convient», ou «si vous en avez envie». Les tribunaux ont déclaré que lorsque le Parlement dit «doit», cela signifie «doit». Cela ne signifie

pas que vous avez le choix, que vous pouvez si vous voulez, mais sans trop vous en faire parce que ce n'est qu'une loi du Parlement. Les tribunaux ont déclaré que lorsque le Parlement dit «doit», cela oblige à quelque chose. C'est ce que tout citoyen normal comprend lorsqu'il lit «doit» dans une loi. Cela signifie qu'il s'agit de quelque chose qui doit être fait, mais le gouvernement ne semble pas le comprendre.

En dépit de cela, le Conseil du Trésor s'est à nouveau adressé à la Commission des relations de travail dans la fonction publique en alléguant qu'il devait être autorisé malgré tout à désigner les postes. Évidemment, la Commission savait que les tribunaux s'étaient prononcés sur la question et a répondu: «Désolé, mais les tribunaux sont très clairs. Puisque les dispositions de la loi n'ont pas été respectées, le gouvernement ne peut pas désigner des postes comme étant essentiels.» La Commission a émis des critiques très sévères sur l'attitude du gouvernement dans toute cette affaire.

Monsieur le Président, vous auriez probablement cru qu'en juin, le Conseil du Trésor déclarerait: «Nous avons intérêt à commencer à élaborer un plan d'urgence en cas de grève. Nous ferions peut-être mieux de nous asseoir et de commencer à négocier sérieusement avec ces travailleurs.» Mais non. Le Conseil du Trésor tient les cordons de la bourse et c'est pourquoi il a pu se demander: «Combien de milliers de dollars ou de dizaines ou de centaines de milliers de dollars, nous faudra-t-il pour prolonger cette affaire pendant trois ou quatre mois jusqu'en septembre avant de faire des prévisions en cas de grève?» Le Conseil s'est adressé à nouveau aux tribunaux pour tenter d'obtenir une décision plus favorable. Il voulait faire à sa tête. Le tribunal n'a fait que confirmer sa première décision et, finalement en septembre, il a fait savoir au Conseil du Trésor: lorsque le Parlement impose une obligation, c'est bien ce qu'il faut faire. On n'a pas le choix de faire ce qu'on veut».

Entre-temps, on avait conclu des ententes avec l'Alliance de la fonction publique et divers groupes de négociation partout au pays votaient sur les aspects qui les concernaient. Le gouvernement n'a appris que les travailleurs des services hospitaliers avaient rejeté cette entente que fin mai ou début de juin. Les marins l'ont rejetée, pour de très bonnes raisons d'ailleurs.